



CERTIFICAT DE CONFORMITE CE
VEHICULES INCOMPLETS N3

Le soussigné, Mr Jean GAUQUELIN, certifie par la présente que le véhicule:

0.1 Marque (Raison sociale du constructeur) : RENAULT
0.2 Type : HD010
Variante : UKZ84M
Version : GAVVT0680ZONAK5NNG1
0.2.1 Nom commercial : K
0.2.2 Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, renseignements relatifs à la réception par type du véhicule de base / du véhicule aux stades antérieurs(énumérer les renseignements correspondant à chaque stade): ---

0.4 Catégorie de véhicule : N3G

0.5 Raison sociale et adresse du constructeur: RENAULT TRUCKS SAS
99, route de Lyon
69802 Saint-Priest - France

0.5.1 Dans le cas des véhicules réceptionnés en plusieurs étapes, raison sociale et adresse du constructeur du véhicule de base / du véhicule au(x) stade(s) antérieur(s): ---

0.6 Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires : Rivetée sur le support du siège droit

0.9 Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant) : Frappé à froid sur le cadre châssis, à l'extérieur du longeron droit, au niveau de la roue avant

0.10. Numéro d'identification du véhicule: VF63LS361GD0000221
est conforme à tous égards au type décrit dans la réception e2*2007/46*0358*09 délivrée le : 2015-06-16

- et ne peut pas être immatriculé à titre permanent sans d'autres réceptions.

St Priest, 2015-11-18

Performances environnementales

46.	Niveau sonore:	77 dB(A) à un régime de 1350 tr/min
	A l'arrêt	75
47.	Niveau des émissions d'échappement:	Euro VI-B
48.	Emissions d'échappement:	(EU) 595/2009*627/2014B
	Numéro de l'acte réglementaire de base et du dernier acte réglementaire modificatif applicable:	
	1.1. Procédure d'essai:	CO: --- HC: --- NOX: --- HC + NOX: --- Particules: --- ESC
	Opacité de la fumée (ELR): (m ⁻¹)	---
	1.2 Procédure d'essai: WHSC (EURO VI)	CO (mg/kWh): 39,5 THC (mg/kWh): 16,7 NMHC (mg/kWh): --- NOX (mg/kWh): 258,2 THC + NOx (mg/kWh) --- NH3 (ppm): 0,7 Particules (masse) (mg/kWh): 2,5 Particules (nombre) (\$/kWh): 0,8E+11
	2.1. Procédure d'essai: ETC (le cas échéant)	CO: --- NOX: --- NMHC: --- THC: --- CH4: --- Particules: ---
	2.2 Procédure d'essai: WHTC (EURO VI)	CO (mg/kWh) : 95,7 NOX (mg/kWh): 222,5 NMHC (mg/kWh): --- THC (mg/kWh) : 12,3 CH ₄ (mg/kWh): --- NH3 (ppm): 0,7 Particules (masse) (mg/kWh): 2 Particules (nombre) (\$/kWh): 0,71E+11
48.1	Fumées, valeur corrigée du coefficient d'absorption : (m ⁻¹)	0.50 (EU) 595/2009*627/2014B
Divers		
50.	Réceptionné selon les exigences en matière de conception applicables pour le transport de matières dangereuses :	Non
52.	Remarques:	---

Constitution générale du véhicule

1.	Nombre d'essieux: et de roues:	4 12
1.1.	Nombre et emplacement des essieux à roues jumelées:	2, 3+4
2	Essieux directeurs (nombre, emplacement):	2, 1+2
3.	Essieux moteurs (nombre, emplacement, crabotage d'un autre essieu):	2, 3+4, Par arbre de transmission
Dimensions principales		
4.	Empattement : (mm)	---
4.1.	Ecartement des essieux : (mm)	1-2: 1995 2-3: 2305 3-4: 1370
5.1.	Longueur totale admissible: (mm)	10746
6.1.	Largeur maximale admissible: (mm)	2550 (2600 pour le transport de marchandises sous température contrôlée)
8.	Avancée de la sellette d'attelage pour un véhicule tracteur pour semi-remorque (maximale et minimale): (mm)	--
12.1.	Porte-à-faux arrière maximal admissible: (mm)	3588
Masses		
14.	Masses en ordre de marche du véhicule incomplet: (kg)	10765
14.1.	Répartition de cette masse entre les essieux: (kg)	1: 3773 2: 3773 3: 1610 4: 1610
14.2	Masses réelles du véhicule incomplet: (kg)	10765
15.	Masses minimales du véhicule complété: (kg)	8575
15.1	Répartition de cette masse entre les essieux: (kg)	1+2: 5909 3+4: 2666
16.	Masses maximales techniquement admissibles	
16.1.	Masses en charge maximale techniquement admissible: (kg)	42000
16.2.	Masses techniquement admissible sur chaque essieu: (kg)	1: 8000 2: 8000 3: 13000 4: 13000
16.3.	Masses techniquement admissible sur chaque groupe d'essieux: (kg)	1+2: 16000 3+4: 26000
16.4.	Masses maximales techniquement admissible de l'ensemble: (kg)	66000
17.	Masses maximales admissibles du véhicule immatriculé/en service prévues pour le trafic national/international	
17.1.	Masses en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue: (kg)	---
17.2.	Masses en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque essieu: (kg)	---
17.3.	Masses en charge maximale admissible du véhicule immatriculé/en service prévue sur chaque groupe d'essieu: (kg)	---
17.4.	Masses maximales admissible du véhicule immatriculé/en service prévue de l'ensemble: (kg)	---
18.	Masses tractables maximales techniquement admissible en cas de:	
18.1.	Remorque à timon d'attelage: (kg)	35900
18.2.	Semi-remorque: (kg)	0
18.3.	Remorque à essieu central: (kg)	21800
18.4.	Remorque non freinée: (kg)	750
19.	Masses statiques maximales techniquement admissible au point d'attelage: (kg)	1000

Propulsion

20.	Constructeur du moteur:	VOLVO POWERTRAIN CORPORATION
21.	Code de moteur inscrit sur le moteur:	DTI 13 440V EUVI - TR258
22.	Principe de fonctionnement:	Allumage par compression, quatre temps
23.	Electrique pur:	Non
23.1.	Véhicule hybride:	Non
24.	Nombre et disposition des cylindres:	6 en ligne
25.	Capacité du moteur: (cm³)	12777
26.	Carburant:	Gazole
26.1.	Monocarburant / bicarburant / carburant modulable:	Monocarburant
26.2.	(Bicarburant uniquement) Type 1A/Type 1B/Type 2A/Type 2B/Type 3B (1)	---
27.	Puissance maximale	
27.1.	Puissance maximale nette:	330 kW 1800(tr/min)
27.2.	Puissance horaire maximale : (kW)	---
27.3.	Puissance nette maximale : (kW)	---
27.4.	Puissance maximale sur 30 minutes : (kW)	---
28.	Boîte de vitesses (type):	Automatique
Vitesse maximale		
29.	Vitesse maximale: (km/h)	90
Essieux et suspension		
31.	Position du ou des essieux relevables:	-
32.	Position du ou des essieux délestables:	-
33.	Essieu(x) moteur(s) équipé(s) d'une suspension pneumatique ou équivalente:	Non
35.	Combinaison pneumatiques / roues:	Essieu 1 : pneu 13R22.5, jante 22.5x9.00, 156 K Essieu 2 : pneu 13R22.5, jante 22.5x9.00, 156 K Essieu 3 : pneu 13R22.5, jante 22.5x9.00, 150 K Essieu 4 : pneu 13R22.5, jante 22.5x9.00, 150 K
Dispositifs de freinage		
36.	Connexions pour le freinage de la remorque:	Pneumatiques
37.	Pression dans la conduite d'alimentation du système de freinage de la remorque: (bar max)	8.5
Dispositif d'attelage		
44.	Marque ou numéro de réception du dispositif d'attelage, le cas échéant:	-
45.	Types ou classes de dispositifs d'attelages pouvant être montés:	Tout attelage réceptionné selon directive R55/ECE avec D>=190 kN, Dc>=141 kN et S>=1000 kg
45.1.	Valeurs caractéristiques:	D (kN): - V (kN): - S (kg): - U (kg): -